

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

NORD

Envoyé en préfecture le 24/09/2026

Reçu en préfecture le 24/09/2026

Publié le

ID : 059-215901927-20260918-2026_06_01-DE

S²LO

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune d'EMERCHICOURT
Séance du 18 septembre 2026

Date de convocation :

14 septembre 2026

Date d'affichage :

14 septembre 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Absents : 3

Exclus : 0

Etaient présents :

Mesdames BAFCOPS Marie-Catherine – CHANTREAU Audrey – CHOQUET Justine – CLÉMENT Chantal – HERBIN Mélody et SUM Michèle.

Messieurs BRULIN François – DAMS Gonzague – DUMONT Jean-Philippe – PETIT Taylor – ROUSSEL Régis et SZATAN Michel.

Absent excusé ayant donné procuration :

Monsieur LETENEUR Christophe a donné pouvoir à M. DUMONT Jean-Philippe.

Absent excusé :

Madame HUTIN Mélanie.

Monsieur DUFOUR Vincent.

L'an Deux Mil Vingt-six, le dix-huit septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Citoyenne sous la présidence de M. ROUSSEL Régis, Maire.

Madame Justine CHOQUET est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2026/06/01

OBJET : Approbation du Procès-verbal

5.2 Fonctionnement des assemblées

Le procès-verbal de la réunion du 18 juin 2026 ayant été transmis aux élus, Monsieur le Maire demande si quelqu'un a des observations à présenter au sujet de sa rédaction et, dans le cas contraire de bien vouloir l'approuver.

Aucune observation n'étant faite, le conseil passe au vote.

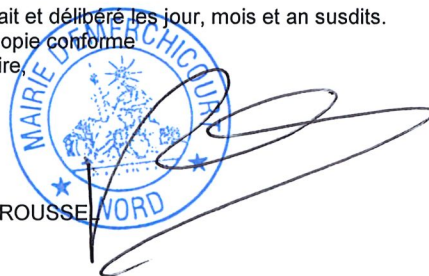
Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver ce rapport.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Régis ROUSSEL



Conformément aux articles R 421-1 à 5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification (ou sa publication). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Le maire d'Emerchicourt peut également être saisi dans le même délai, d'un recours gracieux qui prolonge le délai de recours contentieux.

Publié sur le site internet de la commune le 30 septembre 2026 par Régis ROUSSEL, Maire.